



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Title - Sujet SOA - LUBRICANTS	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-163152/B	Date 2017-03-03
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-163152	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HL-603-72624
File No. - N° de dossier hl603.W8486-163152	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-04-18	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Burke, Robert	Buyer Id - Id de l'acheteur hl603
Telephone No. - N° de téléphone (873)469-3351 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-5227
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1. INTRODUCTION	3
1.2. SOMMAIRE	3
1.3. COMPTE RENDU	4
1.4. TERMES CLÉS	5
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	6
2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
2.2. PRÉSENTATION DES OFFRES	6
2.3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.4. LOIS APPLICABLES	7
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	13
4.1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION	13
4.2. MÉTHODE DE SÉLECTION	14
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	15
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	15
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
5.3 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.....	17
PARTIE 6 - EXIGENCES D'ASSURANCES.....	18
6.1. CAPACITÉ FINANCIÈRE.....	18
6.2. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	18
PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
7A. OFFRE À COMMANDES	19
7A.1. OFFRE.....	19
7A.2. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	19
7A.3. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	19
7A.4. DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	20
7A.5. RESPONSABLES	20
7A.6. UTILISATEURS DÉSIGNÉS	21
7A.7. PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	21
7A.8. INSTRUMENT DE COMMANDE	21
7A.9. LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	21
7A.10. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	21
7A.11. ATTESTATIONS	22
7A.12. PRODUITS HOMOLOGUÉS.....	22
7A.13. VALIDATION D'ESSAIS	22
7A.14. PROCÉDURES POUR DEMANDE D'EXEMPTION	23
7A.15. LOIS APPLICABLES	23
7A.16. REMBALLAGE	23

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT 24

7B.1. BESOIN	24
7B.2. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	24
7B.3. DURÉE DU CONTRAT	24
7B.4. PAIEMENT	24
7B.5. INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	26
7B.6. CLAUSE DU GUIDE DES CUA	26
7B.7. PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - MANQUEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
7B.8. ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE	27
7B.9. CONDITION DE MATÉRIEL.....	27
7B.10. DATE DE NOUVELLE INSPECTION.....	27
7B.11. PIÈCES DE RECHANGE D'AVION MILITAIRE - DOCUMENTATION SUR LA NAVIGABILITÉ	27
7B.12. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON	28
7B.13. DOCUMENTS DE DISTRIBUTION	28
7B.14. INSTRUCTIONS DE LIVRAISON - LIVRAISON À DESTINATION.....	29

LISTE DES ANNEXES..... 30

ANNEXE A : BESOIN	30
ANNEXE B : BASE DE PAIEMENT	30
ANNEXE C : RAPPORT DE CONSOMMATION	30
ANNEXE D : ADRESSES DE LIVRAISON	30

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) comporte sept parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, le rapport de consommation, et les adresses de livraison.

1.2. Sommaire

1.2.1 Besoin

Fournir les lubrifiants au ministère de la Défense nationale à travers le pays, tels que décrits à l'annexe A – Besoin, aux endroits indiqués dans l'annexe D – Adresses de livraison, au fur et à mesure que les commandes sont placées par l'utilisateur désigné, durant la période allant de la date d'émission de l'offre à commandes au 31 mars 2018 inclusivement.

Les offres peuvent être soumises sur une base régionale. Les régions sont définies comme suit:

- Région A : la région de l'Atlantique (Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince Édouard, Nouveau Brunswick, Terre Neuve et Labrador);
- Région B - la région du Québec;
- Région C - la région de l'Ontario;
- Région D - la région de l'Ouest (Manitoba, Alberta, Saskatchewan et Colombie Britannique); et
- Région E - la région du Nord (Yukon et Territoires du Nord-Ouest).

Plus d'une offre à commandes peut être émise à la suite de cette sollicitation.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les articles attribués au même offrant dans différentes régions seront consolidés dans une même et seule offre à commandes.

1.2.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'accord Canada-Chili de libre-échange, l'accord Canada-Pérou de libre-échange, l'accord Canada-Panama de libre-échange l'accord Canada-Colombie de libre-échange et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.4. Termes clés

CdA: Certificat d'analyses
FS: Fiche signalétique
QPL: Qualified Products List
PRI: Performance Review Institute
TAPL: Technically Approved Products List
API: American Petroleum Institute
CAS: Chemical Abstract Service
ORE: Organisation de remballage ORE
EHC: Environmental Handling Charges
LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement
INRP: Inventaire national des rejets de polluants
ARET: Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
IPC: indice des Prix à la Consommation
ITFC: Instructions techniques des Forces canadiennes
SAFC: Système d'approvisionnement des Forces canadiennes
AQAP: AQAP 2120: NATO Quality Assurance Requirement For Production
NRQP : Numéro de référence de qualification du produit

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

L'article 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : cent-vingt (120) jours

2.2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère " exclusif " doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants.

Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas la transmission des réponses à tous les offrants.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (deux (2) copies papier).

Section II : Offre financière (une (1) copie papier).

Section III: Attestations (une (1) copie papier).

Les prix doivent apparaître dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit figurer dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression en noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : OFFRE TECHNIQUE

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. L'offrant doit considérer les éléments suivants dans son offre technique:

L'information technique suivante doit être soumise avec l'offre ou immédiatement après la demande du responsable de l'offre à commandes. À défaut de fournir les informations techniques dans les délais requis, l'offrant en défaut verra son offre déclarée non recevable.

1. Information sur le produit

Le nom de la marque et s'il y a lieu, le numéro de référence de qualification du produit (NRQP) offert, doivent être indiqués à l'annexe "A" de l'offre. L'offrant doit inclure tous les numéros de référence requis, lettres, certificats d'analyse (CdA), et les fiches signalétiques (FS) relatives à chaque produit offert, tel que spécifié à l'Annexe "A".

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.1 Quand une liste de produits qualifiés (QPL) est spécifiée pour l'article à l'annexe A :

a. le numéro de référence de qualification du produit (NRQP) doit être énoncé à l'annexe " A " si le produit offert est publié sur la QPL, sinon une lettre de l'autorité responsable de la qualification pour la spécification applicable est requise; et

b. le produit offert doit être qualifié au moment de la date de fermeture des soumissions par l'autorité responsable de la qualification pour la spécification applicable;

1.2 Quand le répertoire « Performance Review Institute » (PRI), « American Petroleum Institute » (API) ou la liste Allison est spécifiée pour l'article à l'annexe A :

a. le numéro de référence approprié (numéro d'homologation, numéro d'acceptation, numéro de licence) doit être énoncé avec l'offre si le produit offert figure sur la liste du répertoire publié sinon une lettre de l'autorité responsable de la spécification applicable est requise; et

b. le produit offert doit être homologué/accepté/licencié par l'autorité responsable pour la spécification applicable au moment de la date de fermeture des soumissions, ou

1.3 Quand des résultats de tests sont spécifiés pour l'article à l'annexe A :

a. Un certificat d'analyses d'un laboratoire reconnu est requis; et,

b. les résultats au certificat d'analyses doivent démontrer l'homologation à toutes les exigences des spécifications applicables; et,

c. Le certificat d'analyses doit indiquer l'exigence/propriété, méthode de test utilisée, et les résultats obtenus avec les unités; et

d. Le certificat d'analyses doit être signé, daté, et doit indiquer la date de fabrication et le numéro de lot du produit analysé, et,

e. Le produit analysé doit être de même lot que le produit offert initialement, et

f. Le certificat d'analyses ne doit pas être expiré. Un certificat d'analyses est considéré comme expiré lorsque le produit (lot) atteint la date du premier contrôle de qualité (selon la périodicité minimale de contrôle établie pour chaque article et portant l'appellation " délai de remise à l'essai " à l'annexe A) après la date de manufacture.

1.4 Quand une liste de produits autorisés techniquement (TAPL) est spécifiée pour l'article à l'annexe A :

a. Les offrants doivent fournir une lettre à jour établissant l'acceptation du produit sur la liste TAPL, selon les spécifications (dernière édition) du ministère de la Défense nationale. Seuls les produits ayant reçu cette acceptation seront considérés; et

b. le produit offert doit être accepté par l'autorité responsable pour la spécification applicable au moment de la date de fermeture des soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Fiche signalétique (FS)

La Fiche Signalétique (FS) est requise avec l'offre à des fins de l'évaluation seulement; elle doit révéler l'information des ingrédients chimiques avec leur numéro de registre CAS (Chemical Abstract Service), pourcentage de composition (le soumissionnaire peut fournir l'information confidentielle dans un document séparé).

Note : L'information détenue exclusivement/confidentielle sera traitée avec confidentialité.

3. Produits optionnels et offres de contenants de différente grandeur

3.1 Produits optionnels

Les offrants peuvent offrir de multiples produits optionnels pour le même numéro d'article à un même prix applicable à tous les produits offerts à ce numéro d'article. Tous les produits optionnels offerts seront évalués par rapport aux mêmes critères. Si tous les produits optionnels offerts sont techniquement recevables, l'offrant sera autorisé à fournir le produit de son choix parmi ces produits optionnels qualifiés sous ce numéro d'article. Les produits optionnels qualifiés sous le même numéro d'article doivent avoir été classés dans la même classe lors de l'évaluation pour l'environnement, la santé et la sécurité pour qu'il soit permis à un fournisseur de livrer l'un ou l'autre des produits optionnels qualifiés sous ce même numéro d'article.

Si un produit optionnel offert n'est pas techniquement qualifié, il sera retiré de la liste du fournisseur et seuls les produits qualifiés restant seront considérés aux étapes suivantes de l'évaluation.

3.2. Offres de contenants de différente grandeur

Dans le cas où l'offrant désire proposer le même produit dans un contenant de différente grandeur (c'est à dire, différent NNO mais avec les mêmes spécifications, grade, type, et classe), l'offrant doit fournir la grandeur, l'unité de distribution, ainsi qu'une justification détaillée. Dans ce cas, l'offrant n'est pas requis de fournir les données techniques, la littérature, les spécifications et les dessins étant donné que le produit est le même, seule la grandeur du contenant ayant changé.

L'offre à commandes identifiera, si le produit est accepté, le nouveau NNO correspondant à la grandeur du contenant offert. Seuls les NNO repris dans l'offre à commandes seront permis pour la livraison.

4. Remballage

Exigences pour les lubrifiants réemballés:

Le soumissionnaire est tenu de déclarer pour chaque article s'il est le fabricant d'origine. Si un soumissionnaire n'est pas le fabricant d'origine du lubrifiant, le soumissionnaire doit indiquer si le lubrifiant sera réemballé par un agent autre que le fabricant d'origine. Pour que les articles réemballés soient acceptables, il est obligatoire que le soumissionnaire:

- a) Démontre, dans sa soumission ou avant l'émission de l'offre à commandes, l'accréditation de l'organisation de remballage (ORE) à un régime de qualité reconnue, tel que ISO 9000 ou ses dérivés ou se conforme aux exigences de l'AQAP 2120;
- b) Présente, avec sa soumission ou avant l'émission de l'offre à commandes, une copie de son plan de gestion de la qualité pour le remballage de chaque article à être réemballé ou un certificat d'accréditation comme mentionné dans le paragraphe a) ci-dessus.

Le plan de gestion de la qualité doit comprendre au minimum:

- L'endroit où le remballage aura lieu;

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- Comment le processus sera atteint;
- Les détails de la façon dont la contamination par les produits précédents sera évitée;
- Comment l'ORE maintiendra le contrôle des lots, étant donné que le mélange des différents lots n'est pas autorisé, et
- Comment l'ORE démontrera qu'aucune dégradation de la qualité des produits n'a eu lieu.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent soumettre leur offre financière en accord avec les Annexes "A" – Besoin et "B", Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1. Prix unitaire

Le prix unitaire ferme doit être en dollars canadiens, ddp destination incoterms 2000 et ne doit pas dépasser 2 décimales. Les offrants doivent soumettre un prix par unité de mesure pour les articles de l'annexe A et dans la zone de leur choix où ils aimeraient faire la livraison.

1.1 Prix unitaire de base

Les offrants doivent soumettre un prix unitaire de base par unité de mesure pour les articles de l'annexe A et dans la région de leur choix où ils aimeraient faire la livraison. Les régions sont définies dans la Partie 1.

Les articles attribués au même Offrant dans différentes régions seront fusionnés dans une même et seule Offre à commandes.

1.2 Prix unitaire avec rabais

Les offrants pourraient offrir un prix unitaire avec rabais selon la quantité d'unités commandée par commande subséquente. Seuls les prix unitaires de base et les prix unitaires avec rabais (selon la quantité d'unités commandées) doivent être indiqués dans l'annexe A.

Note : Si aucun rabais n'est offert, les offrants doivent confirmer, pour les articles qu'ils souhaitent fournir, que le prix unitaire de base offert est valide quel que soit le volume de la quantité commandée.

2. Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat.

SACC Reference	Section	Date
C3010T	Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques	2013-11-06

3. Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des options suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

ou

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'acceptation de paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : ATTESTATIONS

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les offres doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offres seront évaluées selon les facteurs obligatoires suivants:

a) Conformité aux exigences techniques de chaque article dans l'Annexe A.

b) Soumission de toute l'information obligatoire comme offre technique.

Les offres qui ne rencontrent pas ces exigences techniques obligatoires seront déclarées non recevables.

4.1.1.2 Évaluation pour l'environnement, la santé et la sécurité.

Sur base de l'information recueillie à l'aide de la Fiche signalétique (FS) du produit sur les ingrédients chimiques (numéro CAS), les ingrédients chimiques contenus dans le produit seront identifiés en vérifiant le numéro CAS de la substance chimique contre les listes de produits contrôlés. Les substances contenues dans les produits seront classifiées dans les catégories suivantes:

- a) Catégorie A: substances ciblées sur Liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP); ou
- b) Catégorie B: substances ajoutées à l'annexe I, liste des substances toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE);
- c) Catégorie C: substances réglementées selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Les produits offerts seront classifiés comme suit en ordre de préférence sur base des substances qu'ils contiennent:

Produit offert de classe 1: un produit qui ne contient aucune substance des catégories ci-dessus;

Produit offert de classe 2: un produit contenant les substances de catégorie A;

Produit offert de classe 3: un produit contenant les substances de catégorie B;

Produit offert de classe 4: un produit contenant les substances de catégorie C;

4.1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation d'offres :

Conformité à la base de paiement selon l'Annexe B.

4.1.3 Le prix unitaire évalué

Le prix unitaire de base et le prix unitaire avec rabais tels qu'indiqués dans l'annexe A, seront pondérés et combinés pour donner le prix unitaire évalué.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Exemple avec l'article numéro 106.

Pour l'article 106, un offrant pourrait offrir un prix unitaire de base de 18\$ pour une quantité commandée de moins de 8 unités et un prix unitaire de rabais de 16\$ pour une quantité commandée de 8 unités ou plus. En utilisant les facteurs de pondération indiqués dans l'annexe A pour l'article 106, le prix unitaire évalué est :

$$18\$ \times 0,5 + 16\$ \times 0,5 = 17\$$$

4.2. Méthode de sélection

4.2.1 Pour être déclarée recevable, une offre doit :

- a) Respecter toutes les exigences de la demande d'offre à commandes; et
- b) Satisfaire à tous les critères obligatoires d'évaluations technique et financière.

Une offre qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre des conditions a) ou b) sera déclarée non-recevable.

4.2.2 La sélection sera basée sur les substances contenues dans les produits, y compris les produits optionnels, et sur le prix unitaire évalué.

L'offre recevable ayant le produit offert de classe 1 avec le prix unitaire évalué le plus bas, article par article, sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes. Si aucun produit offert de classe 1 n'est reçu pour un article, les produits offerts de classe 2 seront considérés. Si aucun produit offert de classe 2 n'est reçu pour un article, les produits offerts de classe 3 seront considérés. Les produits offerts de classe 4 seront considérés si et seulement si aucun autre meilleur produit n'a été offert.

Plus d'une offre à commandes peut être émise à la suite de cette sollicitation.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) L'offrant atteste que le l'offrant est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

ou

B) L'offrant atteste que le l'offrant satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée de l'offre à commandes, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.
L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation de l'offrant	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-usinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.3 Certificat de conformité

L'offrant certifie ci-après que le produit livré sera conforme aux spécifications stipulées en Annexe "A" – Besoin- pendant la durée de l'offre à commandes.

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - EXIGENCES D'ASSURANCES

6.1. Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA* M9033T (2011/05/16) Capacité financière

6.2. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7A. OFFRE À COMMANDES

7A.1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'Annexe " A " aux endroits indiqués dans l'annexe D - Adresses de livraison.

7A.2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7A.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7A.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : trente (30) jours

Insérer : soixante (60) jours

7A.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe " C ". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin ;

Deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre ;

Quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7A.4. Durée de l'offre à commandes

7A.4.1 Période de l'offre à commandes

La période de passation de commandes subséquentes et la prestation de services en vertu de l'offre à commandes est à partir de la date d'émission de l'offre à commandes au 31 mars 2018 inclusivement.

7A.5. Responsables

7A.5.1 Responsable de l'offre à commandes

La responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Robert Burke
Titre : Chef d'équipe

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : LEFTD
Adresse : 11 rue Laurier,
7A2 #52, PDP, Phase III
Gatineau, Québec, K1A 0S5
Téléphone : 873-469-3351
Courriel : robert.burke@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7A.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7A.5.3 Représentant de l'offrant

Les noms, les titres et les numéros de téléphone des membres du personnel permanent de l'offrant autorisés à recevoir des commandes subséquentes aux offres à commandes provenant des utilisateurs désignés sont :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nom :
Titre :
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courier électronique:

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de :

Renseignements généraux

Nom :
Titre :
No de téléphone :
Courier électronique:

Suivi de la livraison :

Nom :
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courier électronique:

7A.6. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes aux offres à commandes est tout personnel désigné des bases et unités du Ministère de la Défense nationale.

7A.7. Procédures pour les commandes

La commande subséquente sera émise, par l'utilisateur désigné, au titulaire de l'offre à commandes qualifié.

7A.8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7A.9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

7A.10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexe;
- b) Les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- e) Annexe "A" - Besoin;
- f) Annexe "B" - Base de paiement
- g) Annexe "D" - Adresses de livraison
- h) l'offre de l'offrant en date du _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7A.11. Attestations

7A.11.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

7A.12. Produits Homologués

Le matériel identifié dans la liste canadienne ou américaine des produits homologués par un numéro de référence de qualification dans l'annexe A de l'offre doit être fourni. Le matériel doit être conforme à toutes les conditions exposées dans le certificat d'homologation ou dans la lettre de recommandation délivrée pour ce matériel.

7A.13. Validation d'essais

La validation d'essais vise à valider la capacité de l'installation d'essais utilisée par l'entrepreneur. La validation d'une installation d'essais donnée n'est pas requise si cette installation d'essais donnée rencontre un des critères suivants :

a) un laboratoire d'une tierce partie accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) (ou autre organisme d'accréditation de laboratoire reconnu nationalement ou internationalement) pour effectuer les essais précisés dans la(les) spécification(s) de produit, ou

b) un laboratoire enregistré selon les normes ISO 9001 ou 9002 qui a mis sur pied un système d'étalonnage conforme à la norme ISO 10012-1, et qui participe régulièrement à un programme d'essai de rendement reconnu pour ce qui est des produits sous contrat.

L'entrepreneur doit effectuer la validation d'essais pour chaque installation d'essais utilisée par l'entrepreneur en utilisant un échantillon du premier lot de chacun des produits qui sont fournis au MDN en vertu de l'offre à commandes.

L'entrepreneur doit prélever un échantillon, partager cet échantillon en deux parties égales, et soumettre une partie à des essais à l'installation d'essais et l'autre partie à des essais dans un laboratoire qui respecte l'un des critères suivants :

a) un laboratoire accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) ou tout autre organisme national (ou international) d'accréditation de laboratoire pour faire les essais précisés dans les spécifications de produit; ou

b) un laboratoire enregistré selon les normes ISO 9001 ou 9002 qui a mis sur pied un système d'étalonnage conforme aux normes ISO 10012-1, et qui participe régulièrement à un programme d'essai de rendement reconnu pour ce qui est des produits sous contrat.

Chaque partie de l'échantillon doit être soumise aux vérifications de toutes les exigences énumérées dans les spécifications de produit, sauf les essais désignés dans les spécifications en tant qu'essais de qualification uniquement, et les résultats reportés à l'entrepreneur.

À la réception du rapport d'essai, l'entrepreneur doit comparer les résultats reçus obtenus par le laboratoire avec ceux provenant de l'installation d'essais et fournir une copie à l'autorité technique du MDN ainsi qu'au responsable de l'assurance de la qualité du MDN. Tout écart, supérieur à la reproduction de la méthode d'essai en cause, entre les résultats obtenus doit être examiné, la cause doit être déterminée, et toute

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

mesure corrective de la part de l'installation d'essais doit être prise. L'entrepreneur doit conserver tous les documents prouvant la tenue de l'examen et la prise de mesures correctives, et ces documents doivent être fournis au MDN sur demande.

L'entrepreneur doit répéter la validation d'essais au moins une fois l'an pour chaque installation d'essais utilisée. Une copie des résultats de validation annuelle doit être fournie à l'autorité technique du MDN et au responsable de l'assurance de la qualité du MDN.

7A.14. Procédures pour demande d'exemption

La procédure d'exemption telle que définie dans la norme de la Défense nationale D-02-006-008/SG-001 (en utilisant le formulaire DND 675) doit s'appliquer à l'offre à commandes (OAC).

7A.15. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7A.16. Remballage

Au moment de la première commande, pour chaque produit, avant la distribution du produit, un échantillon du produit du conteneur original et les échantillons du produit réemballé doivent être soumis à un laboratoire agréé de tests pour des tests de re-certification aux frais de l'offrant, pour des tests comme convenu par MDN.

Les échantillons devant être re-certifiés sont comme ce qui suit:

- Le premier conteneur du produit réemballé provenant de la ligne de remplissage doit être présenté avec la commande de l'offre à commandes;
- Le dernier conteneur du produit réemballé provenant de la ligne de remplissage doit être présenté avec la commande de l'offre à commandes;
- Un conteneur supplémentaire au milieu du processus de remballage.

La compagnie de remballage doit être au courant du fait qu'ils sont responsables pour la qualité du produit une fois réemballé, et que le produit réemballé doit conserver toutes les caractéristiques du produit original pour être acceptable.

La spécification de l'emballage et l'étiquette du produit doivent être en conformité avec les clauses et conditions de l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.2. Clauses et conditions uniformisées

7B.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

7B.2.2 Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:

A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B4019C	Spéc. et normes militaires - É.U.	2015-02-25
C2800C	Côte de priorité	2013-01-28
C2801C	Côte de priorité - entrepreneur canadien	2014-11-27

7B.3. Durée du contrat

7B.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de trente-cinq (35) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes. Le responsable de la qualité du ministère de la Défense Nationale doit être avisé au moins 7 jours avant la date de livraison.

7B.4. Paiement

7B.4.1 Base de paiement

Se référer à l'Annexe "B" - Base de paiement.

7B.4.2 Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:

H1001C	Paiements multiples	2008-05-12
C2000C	Taxes - fournisseurs étrangers	2007-11-30

7B.4.3 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :
Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x ($i_1 - i_0$) / i_0
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté

quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c.-à-d. [$i_1 - i_0 / i_0$]).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

7B.4.4 Paiement avant la date d'échéance

Le paiement peut être effectué avant la date d'échéance si sur sa facture l'offrant offre un escompte pour paiement rapide et que cet escompte compense au moins les frais engagés par Canada pour payer la facture plus tôt. Il ne sera pas tenu compte des escomptes au comptant pour paiement rapide dans l'évaluation des offres.

7B.4.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

ou

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

7B.5. Instructions pour la facturation

7B.5.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7B.5.2 Chaque facture doit être appuyée par une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié dans la commande subséquente à l'offre à commande;

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour attestation et paiement.
- b) Un exemplaire doit être envoyé à :

Défense Nationale - Quartier Général
MGen George R. Pearkes Bldg
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON
K1A 0K2
Attention:

7B.6. Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:

A9062	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D0018C	Livraison et déchargement	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2014-06-26
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité(DND)- entrepreneur établi aux États - Unis	2010-01-11
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q)	2010-08-16
D5604C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis	2010-01-11
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
G1005	Assurances	2016-01-28
M1004T	Condition du Matériel	2016-01-28

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7B.7. Étiquetage et marquage

L'entrepreneur doit s'assurer que le nom du fabricant, les spécifications, le numéro de lot et la date de fabrication figurent sur le contenant du produit. Une étiquette adhésive de la norme commerciale la plus élevée doit être apposée sur l'emballage du contenant.

Le sur-étiquetage du contenant est interdit.

Les étiquettes doivent contenir au moins les renseignements suivants:

- a) Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) et
- b) Numéro du code de l'OTAN et
- c) Description et spécification de produit et
- d) Date de remplissage OU date de fabrication et
- e) Nom original du fabricant avec le numéro du lot (un code numérique ou alphanumérique qui permet de retracer un conteneur jusqu'à un lot précis du fabricant) (nom de l'entrepreneur optionnel) et
- f) Poids OU volume du contenu et
- g) Date de nouvelle inspection (le mois et l'année doivent être précisés) et,
- h) La date d'expiration de l'OTAN (72 mois suivant la date de fabrication) là où le numéro de code de l'OTAN est applicable.

Si le soumissionnaire ne peut respecter certaines des exigences susmentionnées, il doit fournir les renseignements manquants sur des étiquettes autocollantes qui accompagnent le produit. Ces étiquettes seront à coller, par l'utilisateur, d'une façon à assurer qu'aucune information existante n'est cachée ou qu'il n'y ait étiquetage excédentaire, sur les différents récipients immédiatement lors d'enlever différents récipients de l'emballage externe.

La date de réinspection et l'information OTAN (NSN, Code OTAN, date d'expiration OTAN) sont optionnelles pour les articles suivants et pour les spécifications non-militaires:
Articles No 25 à 30, et les articles No 66 à 95 inclus.

7B.8. Condition de matériel

En plus de l'exigence de la clause M1004T, le fournisseur doit s'assurer que le temps écoulé entre la date de fabrication du produit et la date de livraison au Ministère de la défense Nationale n'est pas inférieur de 25 pour cent du temps indiqué pour la re-certification tel que indiqué à l'annexe "A".

7B.9. Date de nouvelle inspection

Le Contrôle minimal de la qualité des produits pétroliers est établi par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et énoncé dans le document Instructions techniques des Forces canadiennes C-82-005-001/AM-003. L'étiquette d'information du produit doit comprendre la date de la nouvelle inspection qui tient compte de la fréquence minimale de réalisation de nouveaux tests.

7B.10. Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité

Des dossiers du fabricant doivent être fournis pour examen et conservés par l'entreprise retenue pendant trois ans après la livraison du dernier article en vertu du contrat. Les données contenues dans ces dossiers doivent être suffisants pour justifier l'origine du produit.

Ce type de dossier contiendra au moins les éléments suivants:

- (a) des renseignements suffisants pour permettre d'identifier l'article selon le type, la classe, le style, la catégorie (y compris le numéro de lot), le numéro de distribution, la provenance de la pièce et la date et le lieu de fabrication, suivant le cas;

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- (b) le titre et la description (ou une autre identification formelle), ainsi que la version applicable des exigences relatives à la spécification, au dessin, au processus ou à l'inspection, suivant le cas;
 - (c) des dossiers relatifs aux inspections et aux essais effectués, y compris ceux réalisés au nom du fabricant ou de l'entreprise retenue;
 - (d) des copies d'un certificat de conformité ou d'un certificat de régularité délivré par le fabricant, s'il y a lieu.
 - (e) toute autre donnée technique pertinente;

7B.11. Préparation pour la livraison

La préparation en vue de la livraison doit être conforme à la dernière édition des spécifications relatives à l'emballage dans les Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000.

Le fournisseur doit préparer tous le(s) numéro(s) d'article(s) pour livraison en conformité avec la dernière édition des Spécifications de l'Emballage des Forces Canadiennes D-LM-008-036/SF-000, MDN Besoins Minimum pour le Paquet Standard du Manufacturier ('DND Minimum Requirements for Manufacturer's Standard Pack').

7B.12. Documents de distribution

L'entrepreneur doit préparer les documents de distribution avec un format électronique actuel et les distribuer comme suit:

- (a) Copie 1: envoyer au consignataire avec la mention: 'À l'attention: Officier de Réception';
- (b) Copies 2 et 3: avec la livraison (dans une enveloppe imperméable) au destinataire;
- (c) Copie 4: à l'autorité contractante
- (d) Copie 5 à:

Siège social de la Défense Nationale
Mgen George R. Pearkes Building
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON, K1A 0K2

À l'attention:

QETE 3-3 (pour les articles 1 à 105)
DMPS 2-4-7 (pour les articles 106 à 113)

- (e) Copie 6: au représentant de l'Assurance Qualité;
- (f) Copie 7: au fournisseur;
- (g) Pour tous les fournisseurs non-Canadiens, Copie 8 à:

DQA/Administration des contrats
Siège social de la Défense Nationale
Mgen George R. Pearkes Building
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON, K1A 0K2

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

En plus, le fournisseur devra préparer:

a. Une copie du Certificat d'Analyse (CdA) tel que décrit à la partie 3 et que l'on peut relier au numéro de lots et l'envoyer en format PDF par courriel à AvPOLCBA@forces.gc.ca ou par facsimilé au 819-997-4096.

b. Un document à envoyer au responsable de l'assurance qualité du MDN responsable de la commande (selon la clause CCUA D5510C) contenant au minimum l'information suivante:

- 1) Numéro de l'Offre à commande
- 2) Le numéro de la commande subséquente à l'offre à commande
- 3) La date de livraison.

7B.13. Instructions de livraison - Livraison à destination

Les biens doivent être consignés et livrés à la destination spécifiée dans la commande subséquente, Incoterms 2000 'RDA Rendu Droits Acquittés' destination comme détaillé dans l'annexe "D".

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-163152/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-163152

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603W8486-163152

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Besoin

Annexe B : Base de paiement

Annexe C : Rapport de consommation

Annexe D : Adresses de livraison

ANNEXE A: Besoin - Liste des articles - Dossier No: W8486-163152/B

No. article	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai (mois)	NNO	code de TOTAN	Format	Unité de distribution	Quantité estimative (avr 2017-mar 2018)	Région	Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire de base / Prix unitaire avec rabais	Coefficient de pondération	NRQP
106	Graisse	Def Stan 91-34 Issue 3	TAPL Def Stan 91-34/3	note 1, 5	60	9150-99-163-5750	G-460	12.5kg	EA	22	Région A	Moins de 8 8 ou plus	\$ \$	0.5 0.5	NRQP: NRQP:
107	Graisse	Def Stan 91-34 Issue 3	TAPL Def Stan 91-34/3	note 1, 5	60	9150-99-163-5750	G-460	12.5kg	EA	22	Région D	Moins de 8 8 ou plus	\$ \$	0.5 0.5	NRQP: NRQP:
108	Huile de Lubrification	MIL-PRF-9000J	QPL-9000	note 1, 3	60	9150-21-578-2090	O-278	205L	DR	10	Région A	Moins de 8 8 ou plus	\$ \$	0.5 0.5	NRQP: NRQP:
109	Huile de Lubrification	MIL-PRF-9000J	QPL-9000	note 1, 3	60	9150-21-578-2090	O-278	205L	DR	10	Région D	Moins de 8 8 ou plus	\$ \$	0.5 0.5	NRQP: NRQP:
110	Huile de Lubrification	Def Stan 91-22 Issue 6	TAPL DEF STAN 91-22/6	note 1, 5	60	9150-99-220-3088	O-278	205L	DR	205	Région A	Moins de 24 24 ou plus	\$ \$	0.5 0.5	NRQP: NRQP:
111	Huile de Lubrification	Def Stan 91-22 Issue 6	TAPL DEF STAN 91-22/6	note 1, 5	60	9150-99-220-3088	O-278	205L	DR	205	Région D	Moins de 24 24 ou plus	\$ \$	0.5 0.5	NRQP: NRQP:
114	Huile Hydraulique	Defence Standard 91-35/Issue 3	TAPL DEF STAN 91-35/3 Issue 8	note 1, 5	60	9150-99-224-0325	H-584	200L	DR	35	Région A	Moins de 20 20 ou plus	\$ \$	0.5 0.5	NRQP: NRQP:
115	Huile Hydraulique	Defence Standard 91-35/Issue 3	TAPL DEF STAN 91-35/3 Issue 8	note 1, 5	60	9150-99-224-0325	H-584	200L	DR	35	Région D	Moins de 20 20 ou plus	\$ \$	0.5 0.5	NRQP: NRQP:

LÉGENDE:

- Région A: La région de l'Atlantique comprend la Nouvelle Écosse, le Nouveau Brunswick, l'Île du Prince Édouard, Terre Neuve et Labrador
- Région B: La région de Québec
- Région C: La région de l'Ontario
- Région D: La région de l'Ouest comprend le Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia
- Région E: La région du Nord comprend toutes les localités situées dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

NOTES

a	L'inspection du premier article n'est pas nécessaire, sauf si requis par RAQDN.
b	L'évaluation de la toxicité au moment de l'inspection de conformité n'est pas nécessaire, sauf si il y a un changement à la fiche signalétique détaillée reçue avec l'offre.
c	Certification de conformité aux interdictions des matériaux est requise.
d	Les résultats des tests de conformité doivent être mis à la disposition RAQDN.
e	La méthode de détermination de la taille des particules sera soumise au RAQDN pour approbation préalable aux essais pour l'inspection de conformité.
f	Le contact pour les tests de conformité est le RAQDN, tous les tests sont requis à l'exception des essais d'arme de tir réel.
1	Certificat d'analyse d'un laboratoire reconnu démontrant la qualification à toutes les exigences des spécifications applicables.
2	Les produits acceptables sont énumérés en ligne à http://www.allisontransmission.com/parts-service/approved-fluids/on-highway-fluids
2B	Les produits acceptables sont énumérés en ligne à http://www.gmpowertrain.com/VehiculeEngines/DEXRON-VI.aspx
3	Les produits acceptables sont énumérés à la liste des produits homologués (LPH) en ligne à http://www.assistdocs.com/search/search_basic.cfm . Le document QPL pour la spécification en vigueur a été transformé en QPL électronique dans la base de données des produits admissibles (QPD) géré par le programme de normalisation de la défense américaine.
4	Limitée à ces produits (5) aussi qualifiés à la norme SAE AS 5780 class SPC (énuméré sur PRI-SAE-AS5780) : AeroShell Turbine Oil 500 Royco Turbine Oil 500Mobil Jet Oil II Eastman Turbo Oil 2380 Turbonycoil 600
5	Les produits acceptables sont énumérés à la liste des produits techniquement acceptables (LPTA). La LPTA est préparée et publiée par Le centre Intertek des carburants et lubrifiants de Farnborough au Royaume Uni.
6	Les produits acceptables sont énumérés à la liste des produits homologués (LPH) mise à jour par l'autorité technique (MDN) des produits de la marine.

